



Société Foncière
Paris Ile-de-France

SOCIÉTÉ FONCIÈRE PARIS - ILE-DE-FRANCE

Société anonyme au capital de 18.986.200 euros - Siège social : 26 boulevard Malesherbes, 75008 Paris
414 877 118 RCS PARIS - Tél : 01.43.12.39.00 - Fax : 01.43.12.39.88

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires de la Société
sont convoqués en Assemblée Générale Mixte

le vendredi 16 mars 2007 à 14 heures
À l'Hôtel Concorde Saint-Lazare, 108, rue Saint-Lazare, 75008 Paris

ORDRE DU JOUR En matière ordinaire

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration - Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne établi conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce. 2. Rapport spécial du Conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au sein de la Société, établi conformément à l'article L.225-184 du Code de commerce. 3. Rapport spécial du Conseil d'administration sur les actions gratuites attribuées au sein de la Société, établi conformément à l'article L.225-197-4 alinéa 1 du Code de commerce. 4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 - Rapport des Commissaires aux comptes établi conformément à l'article L.225-235 dernier alinéa du Code de commerce. 5. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et quitus donné aux administrateurs. 6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006. 7. Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce - Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce. 8. Utilisations des délégations de compétences consenties au Conseil d'administration - Rapport complémentaire sur lesdites délégations de compétence prévu à l'article L.225-129-5 du Code de commerce. 9. Fixation des jetons de présence devant être alloués au Conseil d'administration. 10. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

En matière extraordinaire

1. Rapport du Conseil d'administration. 2. Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes. 3. Changement de dénomination sociale. 4. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société. 5. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et par appel public à l'épargne, de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société. 6. Faculté d'émission par le Conseil d'administration d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société. 7. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions ou autres valeurs mobilières émises à l'occasion d'émissions réalisées en vertu de la délégation de compétence objet de la troisième résolution ci-dessus dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce. 8. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes. 9. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce. 10. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux. 11. Augmentation de capital par l'émission d'actions réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.